

Recommandé

████████████████████
████████████████████
████████████████████
1224 Chêne-Bougeries

Date 22 mai 2017
Contact Julie Lagnel
N° direct +41 58 360 34 23
E-mail julie.lagnel@livit.ch

Réf : ██████████ – 96-134, Ch. de la Montagne – 1224 Chêne-Bougeries
████████████████████
Propriétaire : Swiss Life SA

Madame, Monsieur,

Nous revenons sur notre courrier du 12 avril 2017 par lequel nous vous annonçons le prochain démarrage des travaux de rénovation des immeubles sis 96 à 134 Chemin de la Montagne afin de vous apporter les informations suivantes :

Séance locataires montées 96 à 108

Suite à des retours de plusieurs locataires, la date de la première séance d'information concernant les entrées 96 à 108, initialement programmée le 4 juillet 2017, a été décalée au 19 juin 2017. Ceci afin de permettre au plus grand nombre d'être présent.

Les dates des séances avec les locataires des montées 110 à 122, en 2018, et 124 à 134, en 2019, vous seront annoncées ultérieurement.

Diagnostic amiante

En vue du prochain démarrage des travaux, un diagnostic amiante a été réalisé dans les logements actuellement inoccupés. Ce diagnostic s'est révélé positif pour certains d'entre eux. Il sera alors étendu sur les appartements occupés. Les dates d'intervention dans votre logement vous ont déjà été communiquées ou le seront prochainement. En cas de découverte d'amiante dans votre logement, les travaux de désamiantage seront réalisés pendant votre séjour dans l'appartement de remplacement provisoire qui sera mis à votre disposition.

Nature des travaux dans les appartements

Les salles de bains et cuisines de tous les appartements seront rénovées.

Si vous refusez la rénovation de votre cuisine actuelle, vous devez nous le signaler dans les termes et conditions de la convention signée entre Swiss Life et le Groupe Montagne dans les 30 jours de réception du présent courrier.

Il est rappelé que le maintien des anciennes cuisines ne pourra être accepté qu'à la condition que les installations soient conformes aux normes en vigueur, que le maintien n'empêche pas une rénovation selon les règles de l'art et que ce maintien n'engendre pas de frais supplémentaires. Ces conditions sont cumulatives.

Les locataires qui demandent à maintenir leur ancienne cuisine, devront faire procéder à leurs frais au démontage des meubles et appareils à proximité des gaines techniques afin de permettre aux entreprises d'y accéder pendant les travaux de rénovation. Le bailleur décline toute responsabilité en cas de dégradation des cuisines conservées.

Nous vous rappelons également, que l'absence de réalisation des travaux précités, à la demande des locataires, n'aura pas d'incidence sur le loyer après travaux.

Vous trouverez joint à la présente un plan de la nouvelle cuisine type.

Dans les appartements des montées 124 à 134 (bâtiment I), il est possible d'aménager une porte coulissante entre la cuisine et le salon comme indiqué sur le plan joint. Si vous souhaitez que cette porte coulissante soit réalisée, vous devez nous le signaler dans les 30 jours de la réception du présent courrier.

Mise à disposition de logements temporaires

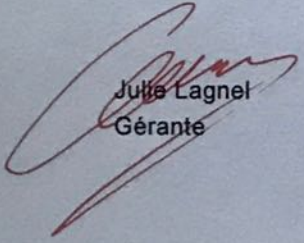
Les locataires des logements du 6^{ème} étage devront libérer leur appartement pendant neuf à douze mois environ. Des appartements de remplacement provisoires seront mis à leur disposition.

Les locataires des appartements situés en dessous du dernier étage devront libérer leur logement pendant les 12 semaines nécessaires à leur réfection. Des appartements provisoires de remplacement seront mis à leur disposition. Si des locataires des étages inférieurs souhaitent continuer à occuper leur appartement durant les travaux, malgré les nuisances liées à ces travaux et l'indisponibilité temporaire des ascenseurs, de leurs salles de bains et des cuisines, ils devront en informer la régie par écrit dans les 30 jours de la réception du présent courrier.

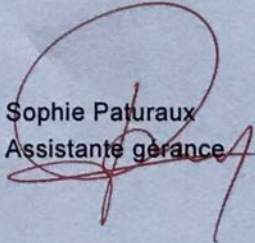
Nous restons naturellement à disposition pour toutes informations complémentaires

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Livit SA Real Estate Management



Julia Lagnel
Gérante



Sophie Paturaux
Assistante gérance

Annexe ment.

